

Demande/autorisation d'intervention sur une surface de promotion de la biodiversité (SPB)

A remplir par le requérant

PID : _____
Nom / prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Instance de contrôle : KUL biotest bioinspecta

Données de la surface

N° GeoID : _____ Superficie (en ares) : _____ Type (SPB) : _____
Qualité OQE : Oui Non Mise en réseau Oui Non

Type de projet (cf. verso pour mesures supplémentaires)

- Déplacement de la SPB durant la période contractuelle de six ans
 Evacuation mécanique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés
 Evacuation chimique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés

Faits/justification :

Date de la mesure : _____ Annexes éventuelles : Plan 1



A remplir par le/la consultant-e

Nom du/de la consultant-e : _____

Remarques : _____

Coût de la demande : CHF 30.00 (autorisation)

Organe de facturation : _____

A remplir par le SPN

Demande rejetée acceptée sur la base de l'évaluation par le SPN

Date : _____ Signature : _____

Copie à : OPD Organe responsable

Saisie dans GELAN effectuée par le SPN!

Aperçu des autorisations spéciales et conventions d'exploitation applicables en matière de compensation écologique

Domaine	Mesure	Visite sur le terrain (et consultation)	Autorisation	Information	Remarque / condition
PER : SPB	Part de 7% SPB atteinte par plusieurs exploitations en commun	Inforama, SNP	OFO/SPN	Copie OPD	A la surface d'entreprise, dans la distance de transport de tout au plus 15 km du centre d'entreprise
	Déplacement de la SCE durant la période contractuelle de 8 ans	Inforama, SPN	SPN	Copie OPD	Obligation de maintenir la superficie et la valeur écologique
	Chgt d'affectation durant la période d'engagement de 8 ans	Inforama, SPN	SPN	Copie OPD	Obligation d'augmenter la valeur écologique
	Utilisation non agricole à titre temporaire	Inforama, SPN	SPN	Copie OPD	Suivant l'atteinte portée à la surface, aucune contribution écologique versée pour l'année en cours (SCE reste imputable)
PREXT, PRPIN	Evacuation mécanique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés	Inforama, SPN	SPN		Réensemencement PREXT, PRPIN : mélange doit oblig. comporter des fleurs des prés
	Evacuation chimique de la végétation et réensemencement à partir de mélanges incluant des fleurs des prés	Inforama, SPN	SPN		Réensemencement PREXT, PRPIN : mélange doit oblig. comporter des fleurs des prés
	Fauche de nettoyage après réensemencement	Inforama, SPN	SPN		Fauches de nettoyage ciblées possibles durant les années d'ensemencement 1 à 3
	Fauche de nettoyage durant la 1 ^{re} année d'exploitation princ.	Inforama, SPN	SPN		Possible après consultation et visite sur le terrain
JAFLO, JATOU, BCUEX, ourlets 1.)	Prolongation	SPN (Inforama)	SPN		Demande pendant le temps de végétation dans année précédente au SPN; la prolongation se produit la manière d'année
	Réensemencement au même endroit	SPN (Inforama)	SPN		Demande au SPN ; aucune plante problématique dans l'ancien peuplement
	Transformation en PREXT	SPN (Inforama)	SPN		Réensemenc. généralement néc. ; mélange avec fleurs des prés
	Sarclage mécanique de la surface (BCUEX)	SPN (Inforama)	SPN	Copie OPD	Aucune contribution écologique versée durant l'année en cours
	Enherbement spontané ou mélange spécial	SPN (Inforama)	SPN		Demande au SPN
Conventions d'exploitation 2.)	Avancement de la date de fauche en cas d'envahissement par des plantes problématiques	Recens. / Inforama	SPN		En cas d'envahissement par les adventices : crépide bisannuelle, rhinante >15 plantes/m ²
	Fauche flexible en présence d'arbres haute-tige de qualité OQE	-	SPN		Au pied des arbres fruitiers uniquement
	Variantes d'exploitation pour la mise en réseau	Consultation pour la mise en réseau	Organe resp.		Variantes 1 à 3 selon directives cantonales
	Voison	Demande org. responsable	SPN		Variante d'exploitation selon directives cantonales
	PRPIN ; apport de lisier à la place du fumier	Inforama, ANF	SPN		Convention d'exploitation nécessaire ; uniquement exploitations avec systèmes à lisier complets
	Prescriptions de fumure dérogeant à celles de l'art. 46, al.2	Inforama, ANF	SPN		Réglementation contractuelle au cas par cas pour les surfaces de qualité LPN et niveau qualité II

Facturation : par organe de consultation (prestation de consultation facturée au tarif horaire cantonal ; autorisation spéciale : forfait de CHF 30.--)

SPN, mars 14

1.) Demande au SPN durant l'été de l'année précédente

2.) Remplir la convention d'exploitation (formulaires sous <http://www.be.ch/nature> → biodiversité)